



Faits saillants du budget de 2020 de T.-N.-L.

Le 30 septembre 2020
N° 2020-74

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a déposé son budget le 30 septembre 2020

La ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador, Siobhan Coady, a déposé le budget de 2020 de la province le 30 septembre 2020. Le budget prévoit un déficit de 1,84 milliard de dollars pour l'année d'imposition 2020-2021. Même si le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers ou des sociétés, il instaure une taxe de 20 % sur les produits de vapotage et une hausse des taux de taxe sur le tabac et l'essence.

Modifications touchant l'impôt des sociétés

Taux d'imposition du revenu des sociétés

Le budget n'annonce aucune modification aux taux d'imposition du revenu des sociétés. Par conséquent, les taux d'imposition du revenu des sociétés de Terre-Neuve-et-Labrador demeurent les suivants :

Taux d'imposition sur le revenu des sociétés au 1^{er} janvier 2020		
	Terre-Neuve-et-Labrador	Combiné fédéral et Terre-Neuve-et-Labrador
Général	15 %	30 %
Fabrication et transformation	15 %	30 %
Petites entreprises ¹	3 %	12 %

¹ Sur la première tranche de 500 000 \$ du revenu d'entreprise exploitée activement.

Modifications touchant l'impôt des particuliers

Taux d'imposition du revenu des particuliers

Le budget n'annonce aucune modification aux taux d'imposition du revenu des particuliers. Par conséquent, les taux d'imposition du revenu des particuliers de Terre-Neuve-et-Labrador en vigueur le 1^{er} janvier 2020 demeurent les suivants :

Taux marginaux combinés fédéral et Terre-Neuve-et-Labrador les plus élevés	
	2020
Intérêts et revenu ordinaire	51,30 %
Gains en capital	25,65 %
Dividendes déterminés	42,62 %
Dividendes non déterminés	44,59 %

Modifications touchant les taxes indirectes

Taxe sur le tabac

Le budget hausse la taxe sur le tabac de la province, qui passe de 24,5 à 29,5 cents par cigarette et de 40 à 50 cents par gramme de tabac à coupe fine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Taxe sur les produits de vapotage

Le budget instaure une taxe de 20 % sur les produits de vapotage.

Taxe sur le carbone

Le budget confirme que le taux de la taxe sur le carbone de la province passera à 30 \$ la tonne le 1^{er} octobre 2020, conformément aux mandats fédéraux. De fait, la taxe sur le carbone augmente de 2,21 cents le litre pour l'essence et de 2,68 cents le litre pour le diesel.

Taxe sur l'essence

Le budget réduit la taxe provinciale sur l'essence de 2 cents le litre le 1^{er} octobre 2020, ce qui compensera en partie l'augmentation de la taxe sur le carbone. L'incidence nette sur le prix de l'essence sera une augmentation de 0,21 cent le litre à compter du 1^{er} octobre 2020.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer les répercussions, sur vos finances personnelles ou vos affaires, des modifications fiscales annoncées dans le budget de Terre-Neuve-et-Labrador de cette année, et vous proposer des façons de réaliser des

économies d'impôt. Nous pouvons également vous tenir au courant de l'état d'avancement de ces propositions à mesure qu'elles seront adoptées.

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 30 septembre 2020. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2020 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.